



## Porter plainte contre une personne a l'étranger

Par **Un1Connu**, le **13/04/2020** à **22:28**

Bonjour,

J'aimerais savoir s'il est possible de porter plainte contre une personne en Belgique. Je suis en France et j'ai la nationalité française, lui il est belge et vit en Belgique.

Je compte porter plainte pour diffamation et je me demande aussi, si le faite de réagir publiquement à cette accusation également publique, pourrait me porter préjudice durant le jugement.

Dans ma réaction, je compte me défendre sur ce qu'il dit tout en le respectant et sans révéler d'infos personnelles.

Merci.

Par **Un1Connu**, le **14/04/2020** à **12:54**

Merci pour votre réponse.

Si cela est inutile je pense ne pas porter plainte. De plus me déplacé en Belgique pour ça lui montrerais que je lui donne de l'importance et je n'ai juste aucune envie de lui donner de l'importance car il se sentirais juste puissant.

Par **louvre**, le **03/04/2024** à **07:57**

Bonjour

j'aurais besoin d'un renseignement mon épouse chinoise résidente handicapée soignée contre de l'hypertension est partie rendre visite a sa famille le 17 fevrier 2023 n'ayant pas vu sa famille depuis 3 ans a cause du covid elle voulait rester plusieurs mois ,je lui est remis pour 5 mois de traitement,son fils n'était pas d'accord qu'elle revienne après que je l'ai supplié de la faire revenir il a refusé ,je ne savait pas quelle avait refait son passeport en novembre cela faisait deja 5 mois que son traitement francais était fini il m'avait assuré que des

médicament chinois était équivalent ,j'avais proposer a ma femme de lui envoyer un billet d'avion mais il fallait qu'elle m'envoie une copie de son passeport car j'avais des doutes ,il avait vider le restant des comptes bancaire ,j'ai appris le 30 mars que mon épouse est décédée d'une cardiopathie ishermique aigue donc une hypertension non soignée j'aurais voulu savoir si je pouvais porter plainte pour non assistance a personne en danger

merci

cordialement

Par **youris**, le **03/04/2024** à **11:24**

bonjour,

avez-vous la preuve que le décès de votre épouse est liée exclusivement à un manque de traitement contre son hypertension, avez-vous un certificat médical.

le conseil d'un aocat spécialisé en droit international me semble nécessaire.

contre qui voulez-vous déposer une plainte ?

salutations

Par **louvre**, le **03/04/2024** à **16:09**

merci pour votre réponse oui j'ai un certicat medical,je souhaite porter plainte contre le fils de ma femme,

elle est décédée d'une cardiopathie ischémique aigue(hypertention non soignée)

cordialement